

Publié le 27/03/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B010_2024

OBJET : Réponse à l'appel à projet de la Région, basé sur les fonds FEDER/FSE, portant sur la restauration de la trame verte et bleue normande

Exposé

Le Cotentin accompagne techniquement les porteurs de projet de plantations de haies bocagères dans leurs démarches afin qu'ils bénéficient du financement du Département.

A ce jour, le Cotentin indique que le Département finance à hauteur de 80% la création/restauration de haie sur talus et 50% la plantation de haie à plat. Avec l'augmentation des coûts des travaux, le reste à charge des planteurs a augmenté. Le Département envisage de modifier les modalités de financement inscrites dans son plan bocage. Il apparaît nécessaire que le Cotentin redéfinisse ses modalités d'aide.

La Région Normandie, au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en tant que gestionnaire des fonds européens FEDER/FSE, va proposer un nouvel appel à projets basé sur le FEDER 2021-2027 (Objectif spécifique 2.7 Améliorer la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes et réduire la pollution). Cet appel à projet portera sur les travaux de restauration de la trame verte et bleue normande. Ce dispositif FEDER ne requière pas de co-financier.

Cet appel à projet permettrait, sur la base d'un programme pluriannuel, de financer 80% du coût des travaux (débroussaillage, terrassement, plantation, entretien n+1). Le reste à charge serait réparti entre le Cotentin et le planteur. Il est envisagé de fixer un objectif global de plantation de 25km de haies bocagères réparti sur 4 saisons de plantation (de l'automne-hiver 2024-2025 à l'automne-hiver 2027-2028).

L'appel à projet devrait être publié courant mars.

La réponse à cet appel à projet permettrait à l'Agglomération :

- d'augmenter son objectif de plantation ;
- d'être maître d'ouvrage des travaux également sur des parcelles privées, sur la base d'une convention avec les propriétaires concernés ;
- de proposer un système plus attractif pour les agriculteurs, les particuliers et les communes ;
- d'avoir une vision à long terme de nos projets pour les entreprises ayant été retenues dans le cadre du marché de travaux ;
- de financer de l'ingénierie interne, des actions de communication et des frais de fonctionnement.

Les dépenses seraient éligibles à partir du 1^{er} janvier 2024.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant l'appel à projet «Restauration de la trame verte et bleue normande » lancé par la Région,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Approuver** le dépôt de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'appel à projet «Restauration de la trame verte et bleue normande »,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
21 MARS 2024**

Le jeudi 21 mars Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 31

Nombre de votants : 31

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour la décision B010_2024), Monsieur Yves ASSELINE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE (départ avant le vote de la décision B013_2024), Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour la décision B018_2024), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS (départ avant le vote de la décision B013_2024), Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour la décision B016_2024), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX (jusqu'au vote de la décision B010_2024), Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET (départ avant le vote de la décision B011_2024), Monsieur Ralph LEJAMTEL (sauf pour la décision B010_2024), Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Absents/Excusés : Monsieur Stéphane BARBE, Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Dominique HEBERT